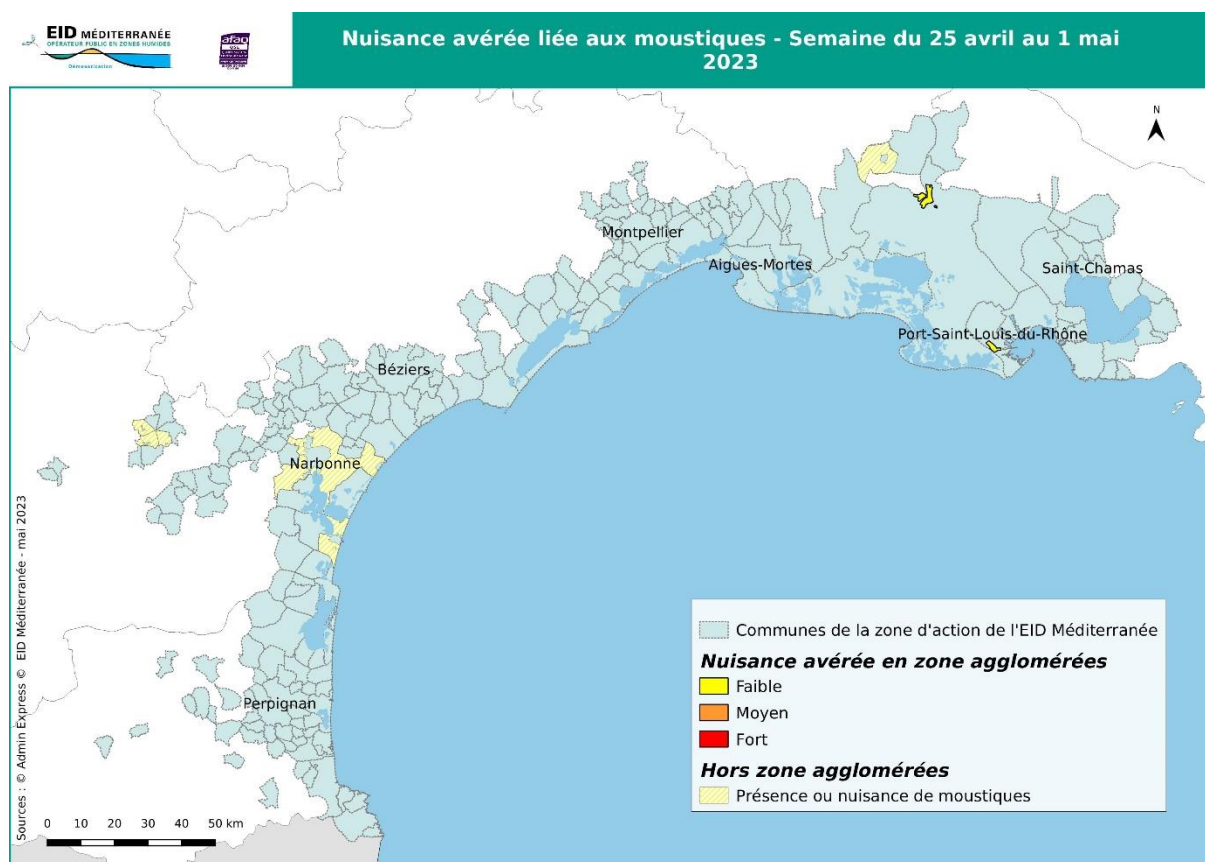


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 24 au 30 avril 2023



#### Au cours de la semaine du 24 avril 2023 :

Après quelques semaines successives de mises en eau artificielles, qui ont provoqué plusieurs éclosions d'œufs et générations de larves d'*Aedes caspius*, des résidus subsistent après chaque intervention et se cumulent, représentant un risque de nuisance aux endroits les plus concernés, dans l'Aude et dans le Gard.

153 hectares de zones humides ont été traités par voie terrestre et 577 par avion, soit un total de 730 ha (pour une moyenne de 1 720 ha entre 2018 et 2022 dans la même semaine). Le total annuel approche à ce jour les 4 000 hectares de zones humides traitées, alors que la moyenne des 5 dernières années à pareille est supérieure à 8 700 ha.

Sur le littoral, on observe la présence plus ou moins marquée de moucherons noirâtres de 2 à 3 mm (les *Arabis*) qui occasionnent certains jours pas mal de désagréments en raison de leur morsure, souvent apparentée à une piquûre.

En zones agglomérées, l'activité des moustiques urbains se précise, avec le développement de larves dans les gîtes encore en eau et l'émergence de moustiques adultes. Attention : des averses éparses pouvant paraître insignifiantes, au regard de la sécheresse actuelle, suffisent parfois à provoquer des éclosions d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre).

### À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

Pas de changement notable dans les jours à venir.

### Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Quelques *Aedes detritus* sont observés ici et là hors zones urbanisées. Suite aux éclosions d'œufs en zones humides, issues du coup de mer de vendredi 21 avril, plus de 100 hectares ont été traités par avions et 4 ha au sol. Pas de pluie ni de coup de mer annoncés cette semaine. La plupart des prospections seront réalisées sur des irrigations, notamment dans les domaines de La Palunette, de La Belugue, de Bois-François et de Paulet, sur le périmètre situé à l'embouchure du Grand-Rhône. On note une forte présence de *Cératopogonidés* lorsque le vent faiblit. En ville, apparition d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre) dans certaines communes.

► **Gard** : La situation opérationnelle est assez calme sur le littoral. L'absence de précipitations notables et des vents de terre font que les zones humides sont exondées. Les irrigations, par contre, se poursuivent intensément, en particulier à Bellegarde et à Saint-Gilles. Cette multiplicité de mises en eau pourrait générer quelques nuisances résiduelles dans les prochains jours, dès que le vent tombera. Les mises en eau se poursuivent, qui vont générer de nouvelles surfaces d'éclosions. Celles-ci seront bien sûr suivies par les équipes opérationnelles de l'EID-Med mais il faudra composer avec le vent, si des traitements aériens sont envisagés.

► **Hérault** : Compte tenu des conditions climatiques, à ce jour rien ne laisse présager un risque de nuisance significatif, exceptées, peut-être, une ou deux situations isolées au regard desquelles quelques *Aedes detritus* pourraient occasionner des nuisances localisées ici ou là.

► **Aude** : Sur le littoral, on observe encore la présence d'*Aedes detritus* et d'*Aedes caspius*, particulièrement en dehors des zones urbanisées. La principale origine des éclosions d'œufs en zones humides est la mise en eau artificielle (irrigations). Sur l'étang de Marseillette, à ce jour, ce sont 2 fois et demi de surfaces cumulées en plus qui ont été traitées. De fait, un résidu inhabituel, pour la période, de moustiques adultes *Aedes caspius* cumulés au mois d'avril génère des nuisances au gré de belles journées. Les moustiques urbains commencent à apparaître mais les principaux gîtes larvaires sont secs sur le domaine public, même si on a enregistré 12 mm de pluie à Narbonne.

► **Pyrénées-Orientales** : Pour l'instant, pas de nuisance observée dans les communes en bordure de zones humides. Néanmoins, sur les zones humides de Salses, on observe encore après les traitements quelques larves résiduelles sur certaines parcelles Natura 2000, qui sont soumises aux restrictions de traitements terrestres.



## Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 02 mai au 8 mai 2023

